

Conseil d'administration A21 – 3
du 26 novembre 2021

Délibération n° A21-3-3

Objet : Approbation des comptes consolidés 2020 du groupe EPFIF constitué de EPFIF et ses filiales Foncière Commune, Foncière Publique et Sifae.

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément les articles relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France et plus précisément son article 11,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le programme pluriannuel d'interventions de l'EPF Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos au 31/12/2020,

Entendu les commissaires aux comptes,

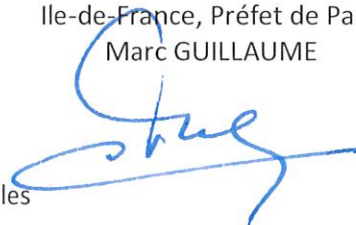
- Approuve les comptes consolidés 2020 du groupe de l'EPFIF et ses filiales

Le Président

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT



Le Préfet de Région
Ile-de-France, Préfet de Paris
Marc GUILLAUME



Les représentants des tutelles